



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2023-101

PUBLIÉ LE 26 JUIN 2023

Sommaire

Préfecture du Gers / Service des sécurités

32-2023-06-22-00001 - Arrêté portant retrait d'agrément d'un médecin généraliste consultant hors commission médicale, chargé d'apprécier les aptitudes physiques, cognitives et sensorielles à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire (1 page)

Page 3

Préfecture du Gers

32-2023-06-22-00001

Arrêté portant retrait d'agrément d'un médecin généraliste consultant hors commission médicale, chargé d'apprécier les aptitudes physiques, cognitives et sensorielles à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Direction du Cabinet
Service des sécurités**

Unité sécurité et réglementation routières

ARRÊTÉ n°

portant retrait d'agrément d'un médecin généraliste chargé consultant hors commission médicale, chargé d'apprécier les aptitudes physiques, cognitives et sensorielles à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire

Le Préfet du Gers
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code de la route et notamment les articles R. 221-10 à R. 221-19, R. 221-20 à R. 224-23 et R. 226-1 à R. 226-4 ;

Vu le décret n°2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté interministériel du 28 mars 2022 fixant la liste des affections médicales incompatibles ou compatibles avec ou sans aménagements ou restrictions pour l'obtention, le renouvellement ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté préfectoral n°32-2022-08-26-00003 du 26 août 2022 portant désignation d'un médecin généraliste chargé de vérifier l'aptitude à la conduite automobile ;

Vu l'arrêté du 10 février 2023 portant délégation de signature à Madame Julie David, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture du Gers ;

Vu la déclaration de fin d'activité déclarée le 8 mars 2023 par le Docteur Yvon BEUGIN ;

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est mis fin, à compter du 1^{er} juillet 2023, à l'agrément accordé au Docteur Yvon BEUGIN pour effectuer les visites médicales hors commission médicale, pour les candidats au permis de conduire et pour les personnes sollicitant le renouvellement de la validité du permis de conduire.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice de cabinet, Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de CONDOM, Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de MIRANDE, sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du GERS et dont une copie sera adressée au Docteur Yvon BEUGIN ainsi qu'à Monsieur le Président du Conseil départemental des Landes de l'Ordre National des Médecins.

Fait à AUCH, le 22 juin 2023

Pour le préfet et par délégation,
la directrice de cabinet,

Julie DAVID

Mél : pref-permisdeconduire@gers.gouv.fr
Tél . 05 62 61 44 00
3 Place du Préfet Claude Erignac - 32000 AUCH
www.gers.gouv.fr